GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – **MOTION**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	**DSDC**	**Date**	**27 novembre 2026**
Numéro	**26.193**	**Heure**	**10h28**

Auteur-e(-s) :	**Groupes socialiste et VertPOP**	**Lié à** (facultatif) **:** **ad**

Titre : **Pour l'instauration d'un Tribunal des familles dans le canton de Neuchâtel**

Contenu :

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de proposer les bases légales nécessaires à l'instauration d'un Tribunal des familles dans le canton de Neuchâtel, conformément aux réflexions menées sur le plan fédéral (cf. développement).

Ce tribunal serait conçu comme une autorité spécialisée chargée des affaires familiales et de protection de l'enfant, organisée de manière à garantir une approche pluridisciplinaire dans le traitement des situations impliquant des enfants, indépendamment de l'état civil de leurs parents.

Dans ce cadre, le Conseil d'État est invité à œuvrer notamment à :

- Intégrer les modèles de consensus parental (cf. motion 23.185) ;
- Tenir compte des leçons apprises des essais pilotes du modèle de consensus parental, qui démontrent le caractère inadapté de ce dispositif dans les cas de violences domestiques, de dépendances ou de troubles psychiques avérés (cf. Commission fédérale pour les questions familiales, 2025) ;
- Renforcer la cohérence de la prise en charge des situations familiales, indépendamment de l'état civil des parents, dans le respect du droit fédéral ;
- Garantir une approche véritablement pluridisciplinaire, intégrant des compétences juridiques, sociales et psychologiques dans l'analyse et la prise en charge des dossiers impliquant des enfants.

Développement (obligatoire) **:**

Au niveau fédéral, le postulat 22.3380, « Pour un tribunal de la famille », a mis en lumière la nécessité de repenser la justice familiale en Suisse. De nombreuses et nombreux expert-e-s auditionné-e-s ont rappelé qu'un tribunal spécialisé permettrait une prise en charge plus cohérente (indépendamment de l'état civil des parents), un accompagnement mieux structuré des familles et une meilleure protection des enfants.

Dans son rapport du 6 juin 2025, le Conseil fédéral a d'ailleurs reconnu la nécessité d'examiner une réforme de la procédure familiale et a confié à un groupe d'expert-e-s un mandat allant dans ce sens, dont les travaux ont débuté en 2026. Le Conseil fédéral souligne dans ce rapport que la création de tribunaux de la famille relève *« de la compétence et de l'appréciation des cantons »*.

Interrogée sur ce sujet dans le cadre du traitement budgétaire 2026 au Grand Conseil de Neuchâtel, la Commission administrative des autorités judiciaires (CAAJ) a relevé que la création de tribunaux de la famille permettrait « vraisemblablement d'assurer une prise en charge plus étroite et uniforme des familles au moment de la séparation ». Elle a également rappelé la spécificité neuchâteloise : les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte sont intégrées au Tribunal d'instance et non administratif, ce qui constitue une organisation particulière par rapport à d'autres cantons (notamment dans les cantons de Berne et du Jura, ainsi que dans la majorité des cantons alémaniques).

La création d'un Tribunal des familles permettrait :

- d'améliorer la prise en charge des justiciables ;
- de consolider l'interdisciplinarité déjà souhaitée par le législateur ;
- d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité de la justice pour les citoyen-ne-s.

Il apparaît ainsi nécessaire que le canton de Neuchâtel ne se limite pas à attendre d'éventuelles impulsions fédérales, mais engage une action proactive sur ce projet, qui a été mis en lumière comme un enjeu essentiel lors de la célébration des 30 ans de la loi sur l'égalité, organisée par l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE).

Demande spécifique liée au traitement	
Urgence	NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Misha Müller

Autres signataires (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**
Béatrice Haeny	Cloé Dutoit	Romain Dubois
Nathalie Ljuslin	Sandrine Chauvy	Marius Hofer
Karim Djebaili	Yasmina Produit	Joëlle Eymann
Emma Gossin	Amina Chouiter Djebaili	Eric Flury
Hugo Clémence	Emil Margot	Laetitia Mauerhofer
Christian Mermet	Patricia Sörensen	Pauline Schneider
Katia Della Pietra	Marie-Jeanne Tschudi	Fabienne Robert-Nicoud